
Konkurse Faillites Fallimenti

No 83 Freitag, 30.04.2004 122. Jahrgang

1. *Débitrice:* **Remy Transports SA**, rue Lécheretta 6 A,
1630 **Bulle**
2. *Remarques:* transports de choses et de marchandises
Délai pour intenter action en opposition devant le président
du Tribunal de la Gruyère, à Bulle: vingt jours dès la publi-
cation, sinon l'état de collocation sera considéré comme ac-
cepté.
L'inventaire est également déposé.
Les créanciers peuvent dans le même délai demander la ces-
sion des droits de la masse (art. 260 LP) au sujet des reven-
dications de propriété admises par l'administration (arts
47/49 OAOFF). A ce défaut, les décisions de celle-ci devien-
dront exécutoires.
Office cantonal des faillites Fribourg
1701 Fribourg
(02239620)